



# Psychomotricien

Diplôme d'État de niveau 5 – RNCP 4861

Mise à jour le  
19/07/2024

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

### ÊTRE CAPABLE DE

- Améliorer les fonctions motrices en travaillant la coordination, la posture, l'équilibre, la motricité fine des personnes accompagnées.
- Réduire les troubles du comportement, en aidant la personne à mieux contrôler ses émotions, améliorer sa concentration, développer son estime de soi.
- Aider les personnes à comprendre le fonctionnement de leur esprit et de leur corps.

## PRÉREQUIS ET CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Obtenir une promesse d'embauche et sous réserve du nombre de place disponible.
- Être en deuxième année de Psychomotricien à l'IPMR de Nevers.

## DURÉE DE LA FORMATION

- 12 mois.

## CONTENU DE LA FORMATION THÉORIQUE- 565H

- Module théorique : Anatomie, Législation, Psychiatrie, Psychologie, Psychomotricité
- Module théorico-clinique : Psychomotricité
- Module pratique : Psychomotricité

## CONTENU DE LA FORMATION PRATIQUE

- Formation pratique chez l'employeur pour une durée dépendant des dates de contrat.



## MÉTHODES MOBILISÉES

- Cours en présentiel et distanciel.
- Travaux dirigés.
- Travaux pratiques.
- Stages de pratiques professionnelles.

## INSCRIPTION ET RENTREE

- Consulter nos écoles partenaires pour obtenir les dates précises de rentrées et les conditions d'accès.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Mise en situation professionnelle
- Mémoire
- Ecrits + oraux

## POURSUITE D'ÉTUDES

- Diplômes universitaires, CAFERUIS, Master en France ou à l'étranger, Titre d'expert en psychomotricité, Cadre de santé...

## ACCESSIBILITÉ HANDICAP

- Le CFA accueille et accompagne les personnes en situation de handicap.
- Une référente handicap en Bourgogne : Stéphanie DE DEUS (07 88 89 38 64).
- Une référente handicap en Franche-Comté : Meriem BENAÏSSA (06 47 56 78 02).

## COÛT DE LA FORMATION

- Gratuité pour les apprentis. Les coûts de formation sont pris en charge par les OPCO pour les employeurs du secteur privé. Pour les employeurs des trois fonctions publiques, devis sur demande.

